



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014, 2015 et 2016.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION PLUTÔT MODESTE

Au sein de la branche, moins d'un salarié sur cinq est parti au moins une fois en formation en 2016. Cette proportion est inférieure à celle observée pour le secteur.

Près d'un quart des entreprises a envoyé au moins un salarié en formation. Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont moins souvent formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés¹

			Ompl
Nombre d'entreprises	4 666	84 456	107 488
Effectif (ETP)	18 272	298 387	394 714

Taux d'accès à la formation¹

	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	1,91 %	0,76 %	12,08 %	0,34 %	7,03 %	2,89 %	24,58 %	1,20 %
	1,22 %	0,41 %	19,09 %	0,35 %	3,70 %	1,32 %	21,35 %	1,03 %
Ompl	1,07 %	0,57 %	18,30 %	0,46 %	3,59 %	1,95 %	21,52 %	1,33 %

Cpro : contrat de professionnalisation
Ppro : période de professionnalisation

Secteur santé

Branche professionnelle

Cliniques vétérinaires

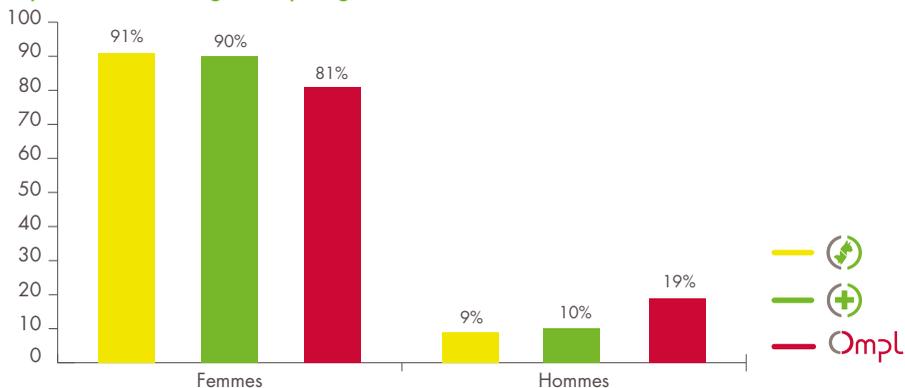
1. Hors DOM.



ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

Dans la branche, 91 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est proche de celle qu'elles détiennent au sein de la branche (89 %).

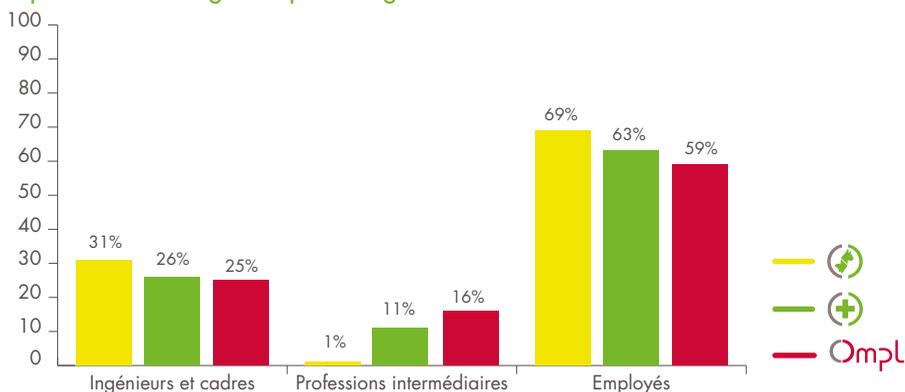
Répartition des stagiaires par genre



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires (69 % des formés et 56 % des salariés). En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

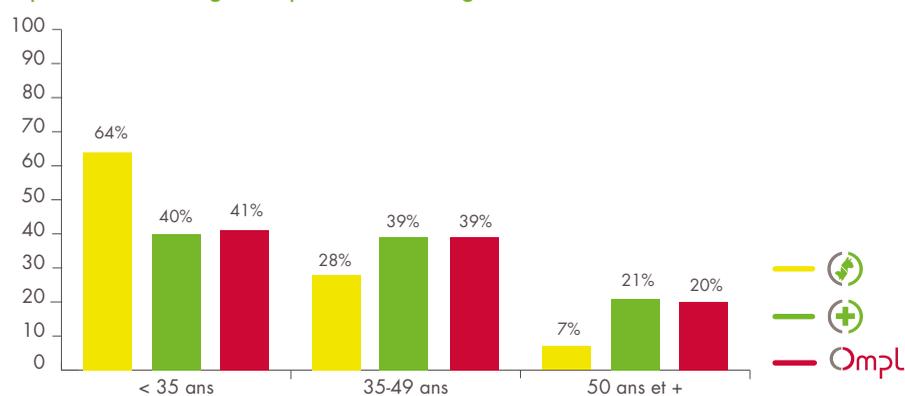
Répartition des stagiaires par catégorie sociale



ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 64 % des formés contre 56 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge





ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 76 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 85 % des salariés de la branche. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 24 % des stagiaires contre 15 % des salariés.



ACCÈS INÉGAL SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

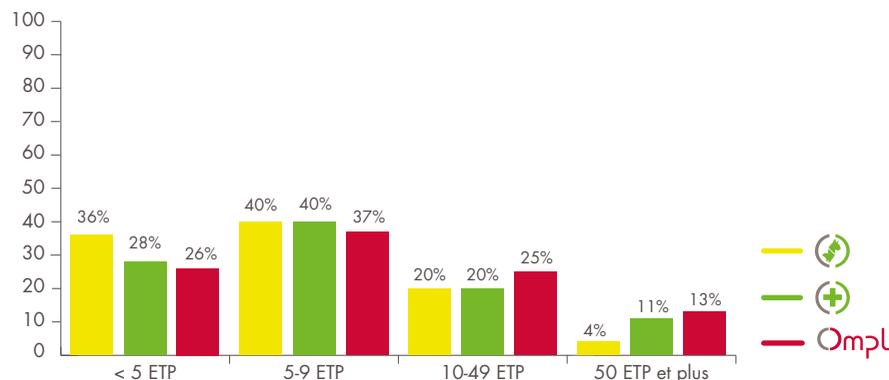
Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement plus que ceux à temps complet : ils représentent 37 % des stagiaires contre 43 % des salariés.



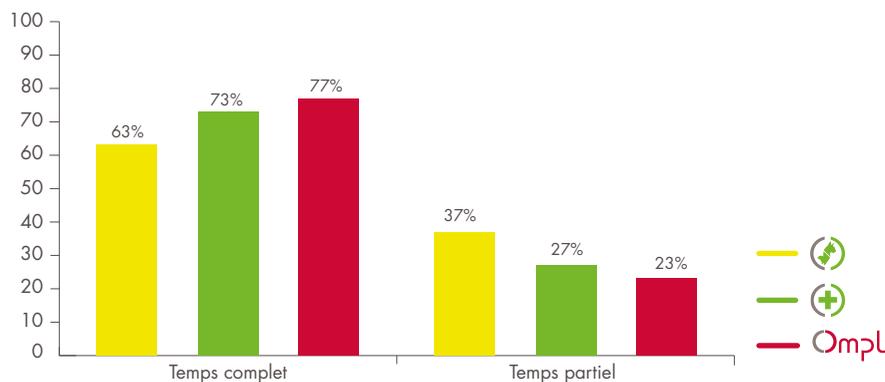
SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Normandie (3 %) et le taux le plus bas est atteint pour la Corse (2 %).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



Répartition des stagiaires par durée du temps de travail



Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	2,21 %	0,94 %	14,47 %	0,38 %
Bourgogne-Franche-Comté	2,94 %	1,38 %	12,48 %	0,64 %
Bretagne	0,56 %	0,80 %	13,56 %	0,16 %
Centre-Val de Loire	0,51 %	0,26 %	7,29 %	0 %
Corse	0 %	1,94 %	1,94 %	1,94 %
DOM	ND	ND	ND	ND
Grand Est	2,69 %	0,66 %	10,88 %	0,20 %
Hauts-de-France	3,14 %	0,72 %	6,61 %	0 %
Île-de-France	3,23 %	0,47 %	12,48 %	0,34 %
Normandie	0,60 %	0,68 %	17,12 %	0,23 %
Nouvelle Aquitaine	1,18 %	0,71 %	14,16 %	0,52 %
Occitanie	1,48 %	1,04 %	9,51 %	0,11 %
Pays de la Loire	0,29 %	0,58 %	14,23 %	0,73 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,84 %	0,71 %	9,81 %	0,57 %
Ensemble	1,91 %	0,76 %	12,08 %	0,34 %